



L'informateur

43 – le 27 mai 2015

Bonjour à tous,

Six sujets.

1. La réunion annuelle – le 20 juin
2. Les aménagements au barrage – travaux en vue
3. Intendance – la transition
4. Internet – petit train va loin
5. La Fête de fin de saison
6. L'hôtellerie illégale

1. La réunion annuelle – le 20 juin

On n'aurait pas osé faire ça le lendemain. C'est la fête des pères. Alors samedi le 20 juin, ce sera la réunion des pairs. La démocratie, quoi. Tout le monde sur le même pied, unis en communion pour le bien commun. Avouez que ça vous attendrit la couenne que de sentir la belle solidarité qui nous unit, nous tous, les chanceux du Lac Clair.

Alors venez la ressentir, la goûter, la savourer, cette solidarité, la vivre, **samedi le 20 juin à 9h30 à l'école St-Alban**. On ouvre les portes à 9h, on commence à 9h30 pile. À midi au plus tard, c'est fini. Au plus tard le 15 juin, on vous envoie ordre du jour, états financiers et tout le tralala. Mais considérez-vous déjà comme **officiellement convoqués**.

Blague à part, elle existe réellement, cette solidarité.

2. Les aménagements au barrage – travaux en vue

Le barrage, selon les témoignages reçus à ce jour, ben... c'est un succès. On voulait stabiliser le lac ? Il est stabilisé. Nombreux sont ceux qui ont noté avec plaisir que leurs installations «portuaires» et autres aménagements naturels n'ont pas été bousculés par la glace de crue printanière qui sévissait auparavant. La crue, cette année, a été environ 10% de ce qu'elle était.

Pas compliqué de comprendre pourquoi. Avant les travaux, la décharge dite naturelle était croche, à moitié obstruée et le seuil déversant, dit la «pelle», ne mesurait qu'un mètre de largeur. Aujourd'hui, le nouveau seuil laisse l'eau s'écouler sur 18 mètres de

largeur au lieu d'un. Tout un contraste. Quant à la décharge naturelle, elle est complètement dégagée et toute bien alignée. La joie !

Mais le travail n'est pas terminé pour autant. Il reste deux actions à poser :

- installer une barrière, la plus esthétique possible, pour clairement indiquer que la zone du barrage n'est pas un terrain de jeux et qu'au-delà, ce sont terrains privés;
- compléter l'élaboration du passage, en aval du barrage, pour les propriétaires des terrains au-delà du barrage.

Vous assisterez donc tout prochainement à un peu d'agitation dans ce coin-là.

3. Intendance – la transition

Le 17 mars, nous vous annoncions l'escampette de notre fidèle intendant, Martial Germain, qui succombait aux charmes d'un de nous qui, captivé par les compétences variées de ce cher Martial, l'a attiré par une irrésistible offre d'emploi.

Nous vous avons alors signalé que le poste était ouvert. Connaîtriez-vous un candidat ? vous demandions-nous. Ou seriez-vous, vous-même, intéressé par cette tâche ?

Patiente attente de candidatures...

Mais voilà le 30 avril venu et pas le moindre signal d'intérêt. Rien, nada, nothing, niente, ekkert, semmi, nenio.

Ainsi, exit Martial sans qu'on puisse même imaginer qui lui succéderait. Mais voilà, ce grand vide d'intérêt n'a pas pris vos administrateurs au dépourvu. Tout baigne :

- pour l'entretien de la route, c'est comme avant. Le même tracteur va tirer la même gratte et, vous savez quoi ? c'est le même gars qui va piloter le tracteur, oui, Martial lui-même. Payé par son nouvel employeur qui nous loue ses services *ad hoc*, vu qu'il n'a pas encore démarré tous les projets pour lesquels Martial lui est tombé dans l'œil;
- pour le reste, notre responsable des infrastructures, Clément Turgeon, veille au grain.

Mais il s'agit évidemment d'une situation transitoire. Martial ne sera pas toujours là et il y a des limites à ce qu'on peut demander à un bénévole même s'il s'appelle Clément Turgeon.

Alors cet été, sitôt la réunion annuelle passée, notre CA va s'atteler au recrutement du futur intendant. On va articuler la réflexion en lien avec l'éventuel poste de garde que nous évoquions dans le Bulletin #41 du 17 mars et dont il sera question le 20 juin.

4. Internet – petit train va loin

L'antenne-relai dont nous vous parlions devrait être installée chez notre ami M. Lemay, au 125. Il a généreusement accepté de voir s'ériger sur son terrain un mât de 96 pieds au bout duquel une antenne va placoter avec l'antenne principale de la montagne nord-

ouest et fournir le flot Internet à la totalité, sinon à la plupart, des citoyens dont la résidence (difficile de dire *chalet*, non ?) est hors de portée de ladite antenne principale.

Petit délai. Un de plus... Pourquoi ? Parce que pour pouvoir planter une antenne comme ça, faut demander la permission. À qui ? Notamment à tous ceux dont la propriété est située dans un rayon mesurant trois fois la hauteur du mât, du pylone, de la tour, de quelque machin qui supporte l'antenne. $96 \text{ pieds} \times 3 = 292 \text{ pieds}$.

Alors Xittel envoie une lettre recommandée à ceux d'entre nous dont la propriété est touchée par le cercle de rayon susmentionné. Ces heureux propriétaires ont trente jours pour dire «Nah ! veux pas». Passé trente jours, le principe *Qui ne dit mot, consent* s'applique dans toute sa rigueur.

Ce qui ne veut pas dire que les proprios en question n'ont qu'à s'asseoir tranquillement et attendre. Que non. Si on veut que les travaux démarrent et qu'enfin, la manne Internet pénètre dans tous les foyers, ces gens peuvent gentiment répondre à Xittel «Oui, je le veux», comme devant l'autel (ça se passe souvent ailleurs maintenant, m'enfin...). Ainsi, on ne sera pas obligé de niaiser trop longtemps et, avec un peu de bonne volonté de la part de tous les intervenants (terme bureaucratique), l'antenne-relai pourrait être en place pour la Fête Nationale.

Yesssss !! qu'y disent.

5. La Fête de fin de saison

Chanceux que nous sommes, cette année. L'été dure plus longtemps que d'habitude. Parce que le calendrier a décidé que la Fête du travail surviendrait le 7 septembre. Et hop ! une semaine additionnelle de lac Clair !

L'an dernier, notre **Fête de fin de saison** a eu lieu le dimanche 31 août, la veille de la Fête du travail. Même principe cette année sauf que ça se célèbre le 6 septembre.

Même formule, vu que les 75 participants étaient bien contents. Vite, à vos agendas !

6. L'hôtellerie illégale

Faire de l'hôtellerie, par définition, c'est louer un lieu à un tiers, aux fins d'hébergement, pour une durée inférieure à un mois. Ça devient illégal quand le lieu en question est situé dans une zone réservée à l'habitation, tel que défini par le règlement de zonage.

Dit autrement, pour ceux qui ont le talent pour l'échappatoire, c'est l'exploitation illégale des résidences touristiques sans permis, soit sans avoir obtenu une attestation de classification et sans acquitter les droits afférents.

Vite dit, on n'a pas le droit, au lac Clair, de louer sa maison à des fins commerciales. Oui, si vous décidez de passer votre été en France ou en Suède, il est légal de louer votre chalet (?) pour tout l'été à des gens biens qui vont y passer de beaux moments, être gentils avec vos voisins et peut-être même vouloir acheter à leur tour.

Mais il n'est pas permis par le règlement du Lac Clair, même si c'est légal selon les lois du Québec, que vous louiez tout le mois de juillet à Chose, puis le mois d'août à Machin et peut-être aussi le mois de septembre à Zinzin. Et même s'il ne s'agit plus d'hôtellerie

au sens légal du terme, vu que c'est plus de 30 jours, c'est quand même illégal parce que c'est interdit (1) par le règlement de zonage de nos deux municipalités et (2) par le règlement du lac Clair que nous avons tous signé à l'achat.

Le problème, c'est que ça se fait au lac, de l'hôtellerie illégale. Pas beaucoup mais ça se fait. Les administrateurs n'ont pas eu beaucoup de temps pour s'en occuper ces dernières années vu l'importance des dossiers à traiter, comme la transaction avec la Société, le barrage, etc.

Mais maintenant, ces dossiers sont derrière nous. Une des priorités, ça va être la vie communautaire. L'éradication de l'hôtellerie illégale fait partie de ça.

À bon entendeur, salut.

À part de ça, chez vous sont bien ?

Vos administrateurs

www.lacclair.org